

# **Procès verbal du conseil Communauté de Communes du Pays Beaumontois du 30 Janvier 2009**

L'an deux mille neuf, le Trente Janvier, à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Maryse BALSE, à la suite de la convocation adressée le 27 Janvier 2009 **après l'annulation de la réunion du 24 Janvier suite à la tempête.**

**Nombre de membres en exercice :** 30

**Présents :** 29

BAYAC

Annick CAROT  
Florence MENUT

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOUSQUE  
Michel MARCHAL  
Bernard BESLIN  
Gérard ROUSSELY  
Gabriel VIDAUD

BOURNIQUEL

Jean-Marie SELOSSE  
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE

Michelle CABANE  
Françoise TARJAC

MOLIERES

Isabelle LAAN  
Michel CARRIERE

MONSAC

Claude CHASTENET  
Françoise BOUCARD

MONTFERRAND DU PERIGORD

Georges MEYRIGNAC  
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL  
Alain ROUSSEL

NOJALS ET CLOTTE

Alain MERCHADOU  
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL  
Viviane GRELLETY

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE  
Eric VIERO

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE  
Jacques CHASTANET  
Thierry PIMOUGUET

### **ORDRE DU JOUR**

**L'ordre du Jour étant celui de la réunion prévue le 24 Janvier**

1. Modifications du règlement des marchés publics et délégations de signature
2. Augmentation des tarifs de repas de cantine au collège de BEAUMONT
3. Conditions d'utilisation du complexe sportif
  - Adoption du Règlement intérieur
  - Convention avec les associations
  - Tarifs
4. Modifications des tarifs de location de la Salle la Calypso
5. Travaux en cours
  - Chantier du restaurant scolaire de SAINTE SABINE
  - Commencement des travaux de la tranchée commune de BAYAC
  - Fin de chantier des Ruelles de BEAUMONT      Suppression d'un lot pour espaces verts
6. Décision concernant le S.P.A.N.C. (service public d'assainissement non collectif)
7. Mise en place de la Cellule MAPA pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement collectif de BEAUMONT
8. Lancement de la procédure pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour la Maison des Services Publics
9. Renouvellements et modifications de contrat de personnel
10. Présentation des Dossiers à l'attribution de la DGE
11. Questions diverses

Le Président, Maryse BALSE, ouvre la séance à 18H00 en procédant à l'appel des membres présents puis elle soumet à l'approbation du conseil le compte-rendu de la réunion du 20 Décembre 2008 qui est adopté à l'unanimité.

## Modifications du règlement des marchés publics et délégations de signature

Les décrets de fin décembre 2008 ont modifié en profondeur le code des marchés publics. Ces mesures entrent dans le cadre de la relance par l'investissement public. Les objectifs de la réforme sont de simplifier les petits investissements des collectivités et d'améliorer la trésorerie des entreprises en agissant sur les conditions de règlement des collectivités.

Le secrétaire Général détaille les modifications apportées :

❖ **Les seuils des marchés publics** ont changé :

- En dessous 20 000 euros HT : pas de mise en concurrence obligatoire.

Les collectivités auront une grande latitude pour conclure des marchés publics sans publicité et sans mise en concurrence préalable, donc un allègement de la procédure qui permettra de négocier de gré à gré avec les entreprises.

- de 20 000 euros à 5 150 000 € HT : pour les marchés de travaux, le seuil de 206 000 € est supprimé et il y a alignement sur les seuils des directives communautaires.

Concrètement, la procédure adaptée pourra désormais être utilisée jusqu'au seuil de 5 150 000 euros HT c'est-à-dire que les marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000 € HT sont passés sous forme écrite, doivent faire l'objet d'une publicité et d'une mise en concurrence adaptées (publication d'un AAPC dans un JAL pour les marchés de plus de 90 000 € HT) et sont notifiés avant tout commencement d'exécution.

- Au dessus de 206 000 € HT pour les marchés de fournitures ou de prestations de services et de 5 150 000 € pour les travaux, il faut une procédure formalisée de type appel d'offres.

❖ Désormais des **avances** pourront être accordées pour tout marché supérieur à 20 000 euros, même s'il est déjà en cours d'exécution. Il s'agit là d'une mesure provisoire, applicable aux marchés en cours.

❖ Le **délai de paiement** des marchés conclus par les collectivités locales est passé au 1er janvier 2009 à 40 jours, 35 jours au 1er janvier 2010 pour atteindre enfin les 30 jours au 1er juillet 2010.

Un autre décret devrait suivre pour rehausser les pénalités applicables en cas de retard de paiement des collectivités locales.

Elle explique que dorénavant la procédure adaptée est devenue en pratique la procédure de droit commun de passation des marchés publics pour beaucoup de collectivités et que les procédures formalisées ne seront mises en œuvre que de manière exceptionnelle. Cette réforme donne de la

souplesse mais en même temps il est évident que les formes de publicité et de mise en concurrence seront davantage surveillées par les pouvoirs publics mais surtout par les entreprises qui pourront faire appel au tribunal administratif qui lui statuera sur « l'adaptation ».

Ces modifications impliquent une nouvelle délégation de signature au président et une adaptation de notre règlement intérieur des marchés.

La loi autorise un président ou un maire après délégation par le pouvoir adjudicateur de traiter et de signer seul un marché de travaux jusqu'à 5 150 000 € HT et un marché de fournitures ou de prestations jusqu'à 206 000 € HT. Ceci implique un niveau de responsabilités important pour cet élu.

Aussi, le secrétaire conseille de créer une commission des achats qui puisse avoir

un avis consultatif

entre 90 000 et 1 500 000 € HT pour des travaux

entre 90 000 et 206 000 € HT pour des fournitures ou des prestations

un avis décisionnaire

entre 1 500 000 et 5 150 000 € HT pour des travaux.

Cette commission des achats est différente de la commission d'appel d'offres qui existe déjà et qui statue pour les marchés à procédures formalisées.

Il est proposé pour faire partie de la commission des achats en plus du Président

Le maire de la commune sur laquelle a lieu l'investissement

Gabriel VIDAUD

Alain DELAYRE

Michelle CABANE

Suppléants :

Annick CAROT

Claude CHASTENET

Viviane GRELLETY

En ce qui concerne la délégation de signature au président ou au Vice-Président, il faut préciser que la délégation est personnelle. Donc, le président absent peut déléguer au vice-président si cela est prévu par le règlement intérieur et après avoir pris un arrêté.

Le conseil approuve ces propositions et adopte le nouveau règlement intérieur des marchés publics, la constitution ainsi que la composition de la commission des achats. Le conseil accepte de déléguer au Président et en cas d'absence au Vice-Président la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics selon la procédure adaptée (MAPA) d'un montant inférieur à 1 500 000 € HT pour les travaux, de 206 000 € HT pour les fournitures ou les services ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

## Augmentation des tarifs de repas de cantine au collège de BEAUMONT

Le Conseil général lors de la séance d'Octobre a décidé de fixer le tarif des repas des enfants des écoles maternelle et élémentaire de Beaumont pris au collège à 2,30 € par enfant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La décision nous est parvenue par l'intermédiaire du collège que le 8 Janvier alors qu'il est indiqué qu'elle doit nous parvenir avant le 15 Décembre.

Le conseil autorise le président à signer un avenant à la Convention avec le Collège.

## Conditions d'utilisation du complexe sportif

Le vendredi 16 Janvier a eu lieu une réunion avec les utilisateurs, c'est à dire les associations sportives, pour clarifier le fonctionnement du complexe sportif.

Le Président explique que le but était de déterminer ensemble un fonctionnement rationnel de la structure. La communauté de communes n'ayant pas d'expérience pour un tel équipement, un bilan sera effectué au bout de quelques mois qui permettra d'apporter les modifications nécessaires.

Sachant que les activités associatives sont calées sur l'année scolaire, du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 Août, il est envisagé de fonctionner réellement à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2009 pour ne pas gêner les associations qui n'ont pas prévu d'engagements financiers.

Lors de cette réunion, il a été expliqué aux responsables des associations le coût de la réalisation de cet investissement et les coûts prévisionnels de fonctionnement qui devraient s'élever entre 25 000 € et 30 000 € par an.

Il a été proposé que l'entretien régulier des espaces utilisés revienne aux associations et qu'il soit facturé un **Coût d'occupation** en fonction du temps alloué à chaque association :

Collège :	1 300 € par an pour 26	heures d'occupation par semaine
Delta :	1 000	20 heures par semaine
Tennis :	1 000	20 heures par semaine
Badminton :	300	6 heures par semaine
Pompiers Volley :	150	3 heures par semaine
Pompiers JSP :	150	3 heures par semaine
Judo :	150	3 heures par semaine
Foot Vétérans :	150	3 heures par semaine
Yoga :	100	2 heures par semaine

**Total :** **4 300 € par an**

Tarif d'occupation journalière exceptionnelle pour les organisations de tournoi 100 €

Malgré les réticences du président d'une association, il n'y a pas eu d'opposition forte à une participation au coût d'occupation, ni à l'implication des utilisateurs aux frais d'entretien.

Pour gérer les relations quotidiennes avec les associations, la communauté de communes a rédigé un Règlement intérieur et une Convention d'utilisation, calqués sur les modèles des salles voisines et sur les conseils d'un animateur sportif du conseil général.

Les membres du conseil approuvent cette démarche pour éviter d'avoir davantage de frais de fonctionnement et adoptent les documents élaborés par les services de la communauté.

Modifications des tarifs de location de la Salle la Calypso
---

Certaines associations utilisatrices de la salle « la Calypso » se plaignent du tarif élevé des locations de cette salle alors qu'elles doivent faire le nettoyage de la salle.

Aussi, il est proposé par le Maire de BEAUMONT de diminuer le tarif de location et de facturer le nettoyage pour les associations qui ne veulent pas rendre la salle dans un parfait état.

Le nettoyage peut être confié au CIAS qui lui-même facturerait ensuite aux associations la prestation.

Nouveaux tarifs :

Utilisateur / Espace / Matériel	Hiver (Du 1 <sup>er</sup> Octobre au 30 Avril)	Été (Du 1 <sup>er</sup> Mai au 30 Septembre)
Particulier de la CCPB	250.00 €	200.00 €
Particulier hors CCPB	350.00 €	300.00 €
<b>Association CCPB</b>	<b>100.00 €</b>	<b>50.00 €</b>
Association hors CCPB	250.00 €	200.00 €
Entreprise CCPB	350.00 €	300.00 €
Entreprise hors CCPB	400.00 €	350.00 €
<b>Location ½ Journée uniquement aux associations</b>	<b>75.00 €</b>	<b>40.00 €</b>
Sonorisation	Gratuite pour les Associations CCPB	
Cuisine – Chambre froide	55.00 €	

**Nettoyage classique : 50,00 € (3 heures de main d'œuvre pour serpillère dans la salle, entrées, et sanitaires)**

**Nettoyage lourd : 100,00 € (aspirateur, nettoyage classique salle)**

**Nettoyage cuisine : 80,00 €**

Après en avoir débattu et avoir examiné la cohérence de ces nouveaux tarifs avec les autres salles du Pays Beaumontois, les membres approuvent ces modifications de tarifs.

## TRAVAUX EN COURS

### Chantier du restaurant scolaire de SAINTE SABINE

Les travaux se déroulent normalement. Le président a demandé au maître d'œuvre de supprimer le bureau de la directrice qui était prévu sous le préau ce qui permet d'économiser par rapport à d'autres dépenses qui n'ont pas été prévues.

### Commencement des travaux de la tranchée commune de BAYAC

Les travaux ont débuté le lundi 12 janvier par la dépose des réseaux eaux usées et AEP. En effet, lors de la première phase de travaux de réalisation du réseau d'assainissement du Bourg, 80 m de réseaux avaient été posés. Or, la couverture au dessus des tuyaux d'assainissement était insuffisante, le profil de ce réseau devait donc être repris.

Les tuyaux d'assainissement posés lors de la première phase du chantier ne seront pas réutilisés (risque de problème d'étanchéité au niveau des joints).

Le maître d'œuvre a lancé une consultation pour le passage caméra, les tests d'étanchéité et le contrôle de compactage. Les devis sont de

- les tests d'étanchéité : entreprise PRO CANA : 1 216 € HT
- le contrôle de compactage : entreprise ALIOS Agence de PERIGUEUX : 515 € HT

Les travaux de traversée de chaussée se dérouleront sous route barrée pour une durée d'une journée les 3 et 5 Février.

### Fin de chantier des Ruelles de BEAUMONT

Le chantier des ruelles de BEAUMONT est terminé et il convient de supprimer

le lot n°3 -espaces verts- attribué à EURL JARDIDECO à BOULAZAC  
d'un montant de 8 327,00 € HT

Il faut prendre un avenant de non exécution du lot n°3. Le conseil accepte cet avenant.

## Décision concernant le S.P.A.N.C.

Concernant le marché d'assainissement non collectif, un nouveau cahier des charges a été rédigé en tenant compte des évolutions de la législation.

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 16 Décembre dans le journal d'annonces légales SUD OUEST. La réception des offres était Vendredi 9 Janvier à 12h.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée et les critères d'attribution étaient par ordre décroissant :

l'adéquation de la prestation avec le cahier des charges,  
les références  
et le prix

La cellule MAPA s'est réunie le 19 Janvier et a examiné les offres. Cinq entreprises avaient répondu : le SIAEP, VEOLIA, SAUR, GAEA, SOGEDO. Après négociation avec le SIAEP qui s'est limitée à une explication de tarifs, le Président a retenu la proposition du SIAEP.

Il nous faut maintenant signer une convention qui a pour objet de définir les conditions et modalités des prestations fournies aux usagers du service en reprenant les éléments du cahier des charges et la proposition du SIAEP.

Il nous faut revoir le règlement intérieur du service qui s'applique aux usagers pour l'adapter aux nouvelles décisions suite aux modifications de la législation sur l'assainissement non collectif et aux besoins d'aujourd'hui -cas des micros-stations-.

Il nous faut modifier nos tarifs aux usagers en conséquence

- Installations nouvelles :

- o Contrôle de conception : 76,50 € TTC
- o Contrôle de bonne exécution : 81,50 € TTC
- o Contre visite si nécessaire : 40,50€ TTC

- Ayant reçu un avis défavorable

- o Contrôle de conception : 90,00 € TTC
- o Contrôle de bonne exécution : 81,50 € TTC
- o Contre visite si nécessaire : 40,50 € TTC

- Ayant reçu un avis favorable avec prescriptions 76,00 € TTC

- Installations soumises à avis préalable à la vente : 132,00 € TTC (à titre indicatif)

Le conseil approuve ces modifications de tarifs du SPANC.

## Maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement collectif de BEAUMONT

Lors du conseil du 25 Octobre, il a été décidé d'engager une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement collectif sur la commune de BEAUMONT.

Il s'agit d'un marché selon la procédure adaptée.

Dix offres sont parvenues à la Communauté de communes.

La cellule MAPA pourrait être composée du maire de la commune Dominique MORTEMOUSQUE et d'une partie des membres de la commission assainissement :

Eric VIERO

Gérard ROUSSELY

Annick CAROT

La réunion est fixée au Mercredi 4 Février à 18h30.

## Lancement de la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre pour la Maison des Services Publics

La Communauté de Communes vient de recevoir la notification de la première partie de la subvention de la DDR pour la maison des services Publics. D'autres demandes de subvention sont en cours.

L'estimation sommaire des travaux s'élève à 1 250 000 € HT.

La communauté doit recruter un maître d'œuvre qui va formaliser le projet.

Le conseil accepte d'engager une consultation selon la procédure adaptée.

## Modifications de contrats du personnel

### ❖ Contrat de Rosita GARCIA

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, Rosita GARCIA a sollicité le Président de la Communauté de Communes afin d'obtenir sa nomination à ce grade.

Le président la lui a accordée à compter du 1<sup>er</sup> Janvier. Le conseil accepte de modifier le grade de cet agent.

### ❖ Contrat d'Isabelle GUENET

Isabelle GUENET occupe un emploi d'animatrice du Pôle des savoir-faire depuis 3 mois (du 1<sup>er</sup> Novembre au 31 Janvier) pour un temps hebdomadaire de 17 heures. Elle travaille sur l'ensemble du territoire du Pays des Bastides.

Des financements peuvent être obtenus pour un poste en ce sens

(pour un an)	emplois	ressources
Animation	15 000 €	LEADER 55% 13 750 €
Salon	6 000 €	REGION 20% 5 000 €
Communication	5 000 €	
Total	26 000 €	<b>Autofinancement 6 250 €</b>

Cet autofinancement pourrait se répartir sur les 8 Communautés de Communes du Pays des Bastides si on signait une convention de partenariat pour ce poste.

La communauté reste « porteur » du dossier pour 2009 et accepte, en attendant les accords de subvention et de participation au financement des autres partenaires, de renouveler le contrat d'Isabelle GUENET pour 6 mois.

## Présentation des Dossiers à l'attribution de la DGE 2009

Le président, Maryse BALSE, propose de présenter en supplément des dossiers qui n'avaient pas été retenus sur l'exercice 2008 les dossiers suivants :

- 2<sup>ème</sup> tranche d'assainissement de BAYAC
- Maison des services publics.

Les élus espèrent que les services de la Préfecture seront sensibles au fait que les années passées peu de dossiers du Pays Beaumontois avaient été retenus aux attributions de la DGE.

## Questions diverses

### 1 Grève des enseignants le jeudi 29 Janvier

Certains enseignants (cinq sur quinze) ont fait grève.

La CCPB a organisé un accueil selon les mêmes modalités que la dernière fois c'est-à-dire

- Accueil prévu dans les locaux du périscolaire de BEAUMONT avec la surveillance assurée par les personnes du périscolaire
- Périscolaire de BEAUMONT horaires élargis d'accueil des enfants
- Les parents d'élèves amènent les enfants à l'accueil périscolaire de BEAUMONT
- Les repas pourront être pris au collège mais comme l'intendance du collège était en grève, les repas ont été fournis par DELPECH.

Il y avait 5 enfants à l'accueil. Maryse BALSE explique que cette faible fréquentation est certainement due au fait que les enseignants de BEAUMONT étaient présents (un en grève sur six).

### 2 Problème sur le circuit n°12 du ramassage scolaire

Un problème de discipline a eu lieu sur le circuit n°12 du ramassage scolaire. Deux avertissements ont été donnés. Si cela se reproduit, ce sera l'exclusion temporaire du ramassage la prochaine fois selon les directives du service de ramassage scolaire du Conseil Général.

### 3 Signature Charte forestière

Le conseil du 17 Octobre 2008 avait accepté de participer au financement de l'animation de la charte forestière à hauteur de 2 500 € par an soit 2 500 € en Mai 2009 et 2 500 € en Mai 2010 (inscription à l'art 628-78) et avait autorisé le président à signer la convention.

Il s'agissait de recruter un apprenti mais le recrutement n'a pas abouti. La Communauté de Communes de Cadouin, chargée d'assurer l'embauche, a recruté une animatrice Pascale Queille à mi-temps.

Pour lancer les opérations programmées, cette animatrice souhaite rencontrer les maires concernés.

Il lui est proposé Jeudi 12 ou Vendredi 13 Janvier à 18h00 à la Mairie de MONTFERRAND DU PGD.

#### 4 Publication recherche médecin

La Communauté de Communes a passé une annonce dans le Quotidien du médecin (2 parutions) à partir du 22 Janvier et dans le Généraliste (2 parutions) à partir du 30 Janvier ainsi que sur leur site INTERNET pendant 20 jours pour rechercher un médecin.

Coût de la publication : 1 798.40 € TTC.

#### 5 Modifications des statuts du SMEM

Le Syndicat de Musique du Périgord Pourpre a délibéré pour modifier ses statuts notamment en ce qui concerne le siège social (le siège était à BEAUMONT et s'installe à la mairie de LALINDE), la composition du bureau (un président et des vice présidents) et la répartition des charges de fonctionnement (locaux à la charge des communes).

Le conseil approuve ces modifications de statuts.

#### 6 Cartes communales

Claude CHASTENET demande aux maires de bien vouloir signer les documents établis par Daniel SEGALA pour la convention de groupement d'achats en ce qui concerne les cartes communales.

#### 7 Reconnaissance au titre des catastrophes naturelles

Certains maires font part au conseil de nombreuses demandes de reconnaissance du territoire suite à la tempête au titre des catastrophes naturelles. La circulaire adressée par la Préfecture aux communes ne permet pas l'éligibilité du territoire car cela concerne des dégâts occasionnés suite aux coulées de boues et aux inondations.

La prochaine réunion est fixée au Samedi 28 Février 2009 à 9H00 à la Mairie de Beaumont du Périgord.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 10.*